



ATTESTATION DE CONFORMITÉ



Le Comité de Contrôle de l'Association Demain la Terre atteste que :

.....SARL FERME DE LA MOTTE.....

respecte les exigences définies pour l'obtention du label Demain la Terre.
Les conditions de production sont conformes à celles décrites dans
le Référentiel de l'Association, selon le périmètre suivant :

Ail, échalote, échalion, pomme de terre

L'audit effectué par un organisme
de contrôle et de certification indépendant a été réalisé le
09. / 12. / 2022....

Attestation valable du 17. / 02. / 2023.... au 31. / 12. / 2023....

Numéro d'attestationDLT-FM-Fr-2022.....

Fait àL'Isle Jourdain....., le 17. / 02. / 2022....

Pour l'Association Demain la Terre,
le Président

Pour le Comité de Contrôle,
le Président